

AVANT-PROPOS

par **Dominique Voynet**

Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Plusieurs mois se sont écoulés depuis la conclusion de l'accord historique de Kyoto. Sur la conférence elle-même tout a été dit ou presque : succès pour les uns, échec pour les autres. Les commentaires ont en tout cas été à la mesure de l'événement et la couverture médiatique a fait connaître au grand public les enjeux et les risques engendrés par le phénomène de l'effet de serre. Cela constitue un des points importants à mettre à l'actif de cette conférence.

Plus encore que pour la couche d'ozone ou la préservation de la biodiversité, la caractéristique principale de la lutte contre les changements climatiques est de se situer dans une dimension temporelle qui excède très largement les horizons auxquels nous sommes habitués. Il n'était pas jusqu'alors du domaine habituel du politique de raisonner en fonction d'échéances à 20, 30, voire 100 ans, et c'est tout à l'honneur des représentants des 170 pays réunis à Kyoto que d'avoir véritablement engagé un processus de limitation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Il importe maintenant de consolider le travail de Kyoto.

Pour ce faire, les Etats qui se sont engagés sur des objectifs quantifiés et juridiquement contraignants doivent immédiatement mettre en œuvre des plans nationaux de réduction. C'est ce que la France a commencé à faire, en octobre dernier, avant même de connaître le résultat de Kyoto : car ces mesures sont non seulement bonnes pour l'environnement, mais constituent également des occasions pour développer de nouvelles technologies, de nouveaux savoir-faire, profitables à notre économie, à la croissance, à la création d'emplois.

Quant aux mécanismes de flexibilité (permis négociables, mécanisme de développement propre), ils ne viendront qu'en complément de ce premier effort national. Ils doivent permettre d'associer secteurs privé et public à la lutte contre le changement climatique et faciliter les transferts de technologie vers les pays en voie de développement. Mais ils ne sont acceptables qu'à la condition d'être précisément définis par des règles sévères, qui garantissent leur contribution effective à la lutte contre l'effet de serre. Ils ne sauraient constituer une échappatoire aux engagements

pris à Kyoto, ni un prétexte pour créer des distorsions de concurrence au niveau international.

Sur ces deux points, à Buenos Aires, l'Union européenne devra faire entendre sa voix de manière solidaire, comme elle l'a fait à Kyoto. Il y a aujourd'hui une dynamique européenne forte, cimentée par les difficultés de la négociation, et qu'il importe de préserver face aux tentations du chacun pour soi.

Dans une perspective de long terme, les pays en développement devront être plus étroitement associés à l'objectif de la convention. Ces pays considèrent, à juste titre, qu'ils ne sont pas responsables des émissions réalisées dans le passé

Les mécanismes de flexibilité ne sauraient constituer une échappatoire aux engagements pris à Kyoto.

par les pays aujourd'hui industrialisés ; du moins peuvent-ils, avec notre aide, ne pas refaire les mêmes erreurs et adopter des modes de développement plus efficaces en termes de consommation énergétique ! Le défi que constitue l'adhésion de ces pays va bien au-delà de la menace de non-ratification brandie par le Sénat américain. Il nous appartient de le relever. ■